

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021**

**Délibération**  
**n°2021.10.148.B**

**Acquisition de fonds  
documentaires, prestation  
de reliure et d'équipement  
et fourniture et gestion  
des abonnements pour  
l'Alpha et le réseau  
papillon lecture (13 lots) :  
avenant n°1 au lot n°12**

**LE DOUZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30**, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 06 octobre 2021

**Secrétaire de Séance** : Anne-Marie TERRADE

**Membres présents** : Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, François ELIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** : Vincent YOU à Gérard DESAPHY,

**Excusé(s)** : Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Michel BUISSON, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION  
N° 2021.10.148.B**

COMMANDE PUBLIQUE	Rapporteur : Monsieur GERARDI
<b>ACQUISITION DE FONDS DOCUMENTAIRES, PRESTATION DE RELIURE ET D'EQUIPEMENT ET FOURNITURE ET GESTION DES ABONNEMENTS POUR L'ALPHA ET LE RESEAU PAPILLON LECTURE (13 LOTS) : AVENANT N°1 AU LOT N°12</b>	

Par délibération n°105 B du 11 octobre 2018, le bureau communautaire a validé le lancement d'une consultation pour l'acquisition de fonds documentaires, prestation de reliure et d'équipement et fourniture et gestion des abonnements pour l'Alpha et le réseau papillon lecture (13 lots).

La forme des contrats est l'accord-cadre multi-attributaire avec la conclusion de marchés subséquents, sans engagement sur un montant minimum ni maximum.

La commission d'appel d'offres du 10 janvier 2019 a décidé d'attribuer le lot n°12 « Fourniture de matériel pour bibliothèques » à la société Filmolux sise 300 rue Etienne Marcel à BAGNOLET (93170).

Il est nécessaire de passer un avenant pour acter le changement d'établissement de la société Filmolux ainsi qu'un changement de RIB.

Cet avenant n'a aucune incidence financière.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°1 au lot n°12 : « Fourniture de matériel pour bibliothèques », ayant pour objet le changement d'établissement de la société Filmolux ainsi que le changement de RIB annexé ci-joint, sans incidence financière.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou M. Bertrand GERARDI conseiller délégué membre du bureau en charge de la commande publique, à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<b><u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u></b>  18 octobre 2021	<b><u>Affiché le :</u></b>  18 octobre 2021



Direction des Ressources  
Service commun de la commande publique  
25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX  
téléphone : 05 45 38 69 84 - Télécopie : 05 45 38 60 85

**ACQUISITION DES FONDS DOCUMENTAIRES, PRESTATION DE RELIURE ET  
D'EQUIPEMENT ET FOURNITURE ET GESTION DES ABONNEMENTS POUR  
L'ALPHA ET LE RESEAU PAPILLON LECTURE**

**Appel d'offre ouvert**

**Lot n°12 : FOURNITURE DE MATERIEL POUR BIBLIOTHEQUE**

**Avenant n°01**

**IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHE**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME  
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT, Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération n° en date du et par arrêté n° 2020-A-40 en date du 20 août 2020 portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à M. Bertrand GERARDI, en sa qualité de conseiller, membre du bureau communautaire.

**TITULAIRE DU MARCHE**

**FILMOLUX**

SARL

300 rue Etienne Marcel 93 170 BAGNOLET

Numéro d'identité d'entreprise : 612 021 741 00048

Code APE : 4649 Z

Immatriculée au RCS sous le n° 612 051 741 RCS BOBIGNY

Représentée par M. Eric COLAS DES FRANCS, Gérant

**IMPUTATION BUDGETAIRE**

2188 – 6065

**DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHE**

Date de signature du marché : 07/02/2019

Date de notification du marché : 08/02/2019

N° du marché : 18055

**MONTANT DU MARCHE**

Prestations rémunérées par application aux quantités réellement exécutées par le titulaire à partir d'un catalogue.

L'accord-cadre ne comprend pas d'engagement sur un montant minimum ni maximum de commande en application de l'ancien article 4 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

### **AVENANTS PRECEDENTS**

Sans objet

### **OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT**

L'avenant vise à régulariser la situation du titulaire :

- 1) Concernant un changement d'établissement
- 2) Concernant un changement de RIB

Il convient donc de faire les modifications suivantes :

- 1) L'établissement principal indiqué dans l'acte d'engagement a fermé le 2 janvier 2019. Depuis le 3 janvier 2019, le nouvel établissement principal est le suivant :

**FILMOLUX**

**SARL**

**5 rue Benjamin Franklin, 94 370 SUCY-EN-BRIE**

**Numéro d'identité d'entreprise : 612 021 741 00055**

**Code APE : 4649 Z**

**Immatriculée au RCS sous le n° 612 021 741 R.C.S. CRETEIL**

**Représentée par M. Olivier NOSAL, Gérant.**

- 2) A compter du 1er septembre 2021, le RIB indiqué dans l'acte d'engagement n'est plus valable, tous les règlements de factures relatifs à cet accord-cadre devront se faire sur le compte bancaire suivant :

**Banque populaire – Rives de Paris**

**Banque : 10207**

**Guichet : 000661**

**N° de Compte : 04061000823**

**Clé RIB : 76**

**IBAN : FR76 1020 7000 6104 0610 0082 376 – BIC : CCBPFRPPMTG**

### **MODIFICATION DU MARCHE INITIAL**

Sans objet

### **NOUVEAU MONTANT DU MARCHE**

Sans objet

### **DISPOSITIONS FINALES**

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

## **SIGNATURES**

Fait en un seul original à \_\_\_\_\_, le  
Signature du titulaire

ANGOULEME, le

Le Pouvoir adjudicateur  
Pour le Président, par délégation,  
Le Conseiller délégué, membre du bureau,

Monsieur Bertrand GERARDI